

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING DU MARDI 05 AVRIL 2022

\_\_ . . \_

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 avril, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.
Nombre de Conseillers présents : 16.
Nombre de Conseillers votants : 19.

**Date de la convocation**: 30 mars 2022.

**Etaient présents**: GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, GUILLAUME Johann, LENNE Thomas, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre, SENT Virginie.

## Absents excusés :

BLANC-GARIN Magali donne procuration à LOISEL Maxime, MARIANI Isabelle donne procuration à LENNE Thomas, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas.

Secrétaire de séance : LAUDE Jean-Jacques.

## Délibération 2022 – 08 : Travaux sur les voiries communales.

Des travaux de renouvellement du tapis d'enrobés du chemin du bois Couillet, des renforcements ponctuels sur le chemin de Banteux, puis des réparations ponctuelles sur le chemin de Masnières, à l'ancienne gare, et sur des trottoirs de la rue de la Liberté sont à prévoir.

Ces différents travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % par le Département, dans le cadre de la subvention ADVB voiries communales.

Le plan de financement se détaille de la façon suivante :

**DÉPENSES :** - TRAVAUX : 63 046,68 € HT.

- T.V.A. : 12 609,34 €.

RECETTES: - Subvention ADVB-vc (sur une base éligible de 54 372,68 € HT) : 27 186,34 €.

- F.C.T.V.A. : 10 342,18 €.

- Autofinancement : 38 127,50 €.

Total équilibré des dépenses et recettes : 75 656,02 € TTC.

## Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité,

- d'effectuer les travaux en 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention ADVB Voiries Communales 2022,
- d'autofinancer les travaux,
- d'inscrire ce projet au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et autres documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication en date du 06 avril 2022.